

Les recommandations de l'Agence régionale de santé Île-de-France aux personnes impactées par la pollution aux hydrocarbures

Les inondations survenues en Seine-et-Marne (77) début juin 2016 ont entraîné le débordement de cuves et citernes d'hydrocarbures, utilisées par des particuliers ou des professionnels, dans plusieurs communes situées à proximité du Loing.

Ces pollutions peuvent éventuellement avoir des impacts sur :

- ◆ L'air, avec une dégradation de la qualité de l'air à l'intérieur des habitations et à l'extérieur ;
- ◆ Le sol, avec des infiltrations et une contamination des couches supérieures et plus profondes ;
- ◆ L'eau, avec une dégradation des eaux souterraines et une contamination de l'eau potable par perméation (transfert dans les canalisations d'eau).

L'inhalation de vapeurs d'hydrocarbures peut être irritante pour les voies respiratoires et provoquer notamment des nausées, maux de tête, vertiges, étourdissements.

Si vous êtes impactés par cette pollution et que vous présentez les symptômes décrits ou que vous ressentez une gêne odorante importante, la délégation territoriale du 77 de l'Agence régionale de santé (ARS) Ile-de-France, vous invite à vous signaler auprès d'elle au 01 64 87 62 34 ainsi qu'auprès de votre mairie. Des consignes sanitaires pourront être mises en place.

Par ailleurs, nous vous recommandons de :

- ◆ Maintenir une bonne ventilation des logements pollués pour accélérer l'évaporation des hydrocarbures ;
- ◆ Limiter votre temps de présence dans les pièces confinées ;
- ◆ En cas d'apparition de symptômes, contacter votre médecin traitant ;
- ◆ En cas d'odeurs persistantes ou de gêne importante, éloigner temporairement les personnes sensibles (femmes enceintes, jeunes enfants, personnes présentant des pathologies respiratoires) ;
- ◆ Ne pas consommer vos produits potagers ni utiliser les eaux des puits privés pour l'arrosage et la consommation.

Si vous devez intervenir dans des zones polluées :

- ◆ Equipez-vous de gants en caoutchouc épais, de bottes et de lunettes de protection ;
- ◆ N'utilisez pas de solvants ;
- ◆ Evitez tout contact avec la peau et les muqueuses ;
- ◆ Lavez-vous les mains souillées à l'eau savonneuse.

Enfin, vous pouvez prendre contact avec votre mairie qui vous transmettra les coordonnées de sociétés de dépollution.